

---

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

---

### Service de sécurité incendie de Percé

## LA CNESST NE RAPPORTE AUCUN MANQUEMENT COMMIS PAR LES POMPIERS DE PERCÉ

**Percé, le 24 janvier 2024** – À la suite de la demande d'enquête formulée par la Ville de Grande-Rivière en lien avec l'incendie du 21 juin dernier à Cap d'Espoir qui a nécessité la collaboration des deux services incendies, la Ville de Percé annonce que son service de sécurité incendie a été exonéré de tout blâme dans le récent rapport d'intervention de la *Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail* (CNESST).

Dans son rapport d'intervention, la CNESST demande au service incendie de Percé de poursuivre la rédaction de procédures opérationnelles écrites, qu'avait déjà entreprise notre nouveau directeur du service de sécurité incendie, M. Éric Fugère. Aucun des vices de procédure relevés dans le rapport ne concerne les pompiers du service incendie de Percé.

Rappelons que la Ville de Percé n'a pas reconduit l'entente conclue avec Grande-Rivière sur le partage de service en sécurité incendie. Depuis, la Ville de Percé a entrepris une opération de reconstruction de son service incendie, qui porte fruit. Les citoyens de Percé peuvent aujourd'hui compter sur une équipe qualifiée et compétente pour assurer leur sécurité.

La confiance de la Ville de Percé envers ses pompiers et son Directeur du service incendie n'a jamais été remise en doute. Ils ont prouvé que cette confiance était pleinement méritée.

*« Je suis satisfaite de la conclusion de l'enquête émise par la CNESST, d'ailleurs il était primordial pour moi que la population en soit informée et qu'elle soit rassurée sur la qualité de notre service »,* déclare la Mairesse de Percé, madame Cathy Poirier.

– 30 –

Source:

Ville de Percé  
581-353-2024  
[direction@ville.perce.qc.ca](mailto:direction@ville.perce.qc.ca)